

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU XXXV<sup>e</sup> CONGRÈS

Le SNCTA achève son XXXV<sup>e</sup> Congrès de Marseille après une semaine de débats riches et intenses.

Après une année 2024 marquée par des transformations majeures, l'année 2025 s'annonce déterminante. Dans un contexte de croissance soutenue du trafic aérien, le syndicat réaffirme ses engagements et ses revendications pour l'avenir.

Conformément à sa politique de Congrès et à l'engagement des Pouvoirs publics, l'adaptation du service minimum en vigueur depuis janvier 2024 devra être entérinée par décret immédiatement après l'avis du Conseil d'État.

Si les négociations du Protocole 2023-2027 ont permis des avancées majeures attendues depuis plus d'une décennie, la diversité des enjeux et les profondes exigences d'un métier en constante évolution appellent de nouveau à des réponses adaptées.

Face à une inflation persistante, le SNCTA réaffirme son opposition à toute dévaluation du travail des contrôleurs aériens. Le principe des négociations annuelles obligatoires obtenu en septembre 2023 doit s'inscrire dans la continuité et des premières discussions doivent s'ouvrir sans délai.

Le bilan de la modernisation technologique demeure profondément contrasté. À l'aube d'une modernisation urgente des tours et des approches, le SNCTA salue, d'un côté, l'engagement fort de la profession dans le déploiement des nouveaux outils et dénonce, de l'autre, l'instrumentalisation de ses outils de travail.

Le renouvellement générationnel prévu en fin de décennie constitue toujours une priorité. Pour garantir une transition démographique maîtrisée, il est essentiel de préparer, dès maintenant, la politique de gestion pluriannuelle des recrutements pour la période qui débute en 2027.

Le SNCTA exige de la DGAC la publication sans délai des listes des terrains dont elle prévoit de se désengager et des groupes d'aérodromes devant passer ICNA TWR. Cette publication est essentielle pour permettre aux TSEEAC concernés de se projeter dans leur avenir professionnel et personnel.

Les contraintes s'appliquant au budget de la DGAC depuis 2018 sont totalement inadaptées aux enjeux de la navigation aérienne. Le SNCTA revendique l'assouplissement des contraintes budgétaires dans le cadre actuel de la Fonction publique d'État basée sur des dispositions existantes en matière de dépense publique.

Le Congrès a marqué son opposition à l'enregistrement des communications de fond et de l'environnement sonore, imposé par une réglementation européenne inappropriée, et dénonce fermement les contrôles disproportionnés qui ne servent ni l'objectif de sécurité ni celui de sûreté.

Le SNCTA réaffirme son engagement auprès des contrôleurs ultramarins et acte le renforcement nécessaire de la défense de leurs intérêts en créant en son sein un Conseil Outre-mer.

Fort de ses valeurs, le Congrès réaffirme le plein engagement du SNCTA dans les principes de diversité, d'égalité et d'inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap.

Le SNCTA a célébré cette semaine 60 ans d'engagement au service de la profession et ressort plus uni et plus fort que jamais pour affronter les enjeux de la navigation aérienne.

Solidarité, cohésion et ambition demeurent les marqueurs forts du SNCTA.

*Adoptée à Marseille*